ARCELORMITTAL ALGÉRIE

Production à l'arrêt dans plusieurs unités d'El-Hadjar

Les travailleurs des aciéries une et deux du complexe sidérurgique ArcelorMittal d'El-Hadjar ont procédé dans l'après- midi d'hier au blocage de la voie ferrée acheminant la fonte liquide vers les unités de production, mettant ainsi à l'arrêt celle-ci.

Les protestataires estiment que devant l'absence de réaction de la direction et son refus de dialogue, ils ont été poussés à entreprendre cette action. Elle fait suite au différend qui oppose depuis près d'une semaine les travailleurs de plusieurs unités à la direction du complexe dont le mouvement spontané était mené en dehors du syndicat de l'entreprise dont la prise en charge du conflit était refusée par les protestataires. Ces derniers reprochent aux syndicalistes «leur accointance avec la direction».

Le motif de cette colère des travailleurs des aciéries une et deux réside, parmi tant d'autres, dans la suppression de la prime collective en ce mois d'avril. Ce mouvement rejoint celui du Syndicat des travailleurs de la société ArcelorMittal Pipes et Tubes Algérie (AMPTA) ex-Tuberie sans soudure (TSS).

Dans un communiqué émis en fin de semaine dernière, le syndicat de cette unité informe ses 300 travailleurs de sa décision de provoquer une grève générale illimitée à compter du 28 avril prochain. Cette date coïncide avec la fin du mot d'ordre de grève que cette instance a lancé au lendemain de l'assemblée générale des salariés.

Organisée le 20 avril écoulé, elle a permis à plus de 90% des travailleurs de voter pour le débrayage. Par cette démarche, ils tentent d'imposer à leur employeur de reconnaître le bien-fondé de leurs 22 revendications contenues dans une plateforme émise bien avant.

Photo : DR

Les travailleurs exigent la satisfaction de leurs 22 revendications.

Pour rappel, le procès-verbal de non-conciliation établi par l'Inspection du travail à l'issue d'une séance de médiation, le 20 avril dernier, a débouché sur une crise socio-professionnelle.

Dans son communiqué, le syndicat d'AMPTA a fait montre de souplesse en affirmant être en mesure de faire abstraction de 20 points de revendications sur sa plate-forme de 22 points soumise à la direction générale. Toutefois, il se dit intransigeant concernant l'augmentation de l'indemnité de panier de 350 à 500 DA et celle de la femme au foyer de 1 500 à 3 000 DA. Ce qu'a rejeté l'employeur.

Ainsi, le complexe ArcelorMittal El-Hadjar risque une fin de semaine d'un débrayage général et illimité, avec l'expiration du préavis de grève des travailleurs d'AMPTA qui seront rejoints par le mouvement d'arrêt de ceux des deux aciéries et du haut-fourneau mais également d'autres unités.

Les protestataires affirment que leur mouvement, une fois déclenché, ne s'arrêtera qu'avec la satisfaction de leurs revendications. Elles portent sur l'augmentation des différentes indemnités dont celles du panier et de la femme au foyer. Nos multiples tentatives de prendre contact avec la direction ont été vaines. Et ce n'est pas la première fois, ces derniers temps, que la direction de la communication d'ArcelorMittal est aux abonnés absents.

A. Bouacha

AFIN D'ÉVALUER SON TAUX D'AVANCEMENT

Réunion à Alger du Comité de liaison de la route transsaharienne

La 62e session du Comité de liaison de la route transsaharienne (CLRT) s'est ouverte hier à Alger. Cette rencontre annuelle a regroupé les représentants des pays concernés, à savoir l'Algérie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Tchad et la Tunisie.

Salah Benreguia - Alger (Le Soir) - En présence du ministre des Travaux publics, le but assigné à ce rendez-vous de deux jours qui se tient à l'hôtel El-Aurassi, est d'évaluer les actions entreprises, notamment l'avancement des travaux de la route transsaharienne (RTS) et d'assurer la cohérence des actions entre les pays membres. «Mener une réflexion concertée quant au cadrage du plan d'action futur pour le parachèvement de la route transsaharienne et l'identification des potentialités d'échanges commerciaux» figure également parmi les objectifs tracés.

Baptisée route de l'Union africaine, la Transsaharienne constitue la plus ancienne des routes transafricaines destinées à former le réseau routier principal à travers le continent.

D'ailleurs, pour les pays concernés, cette infrastructure régionale devrait être un vecteur essentiel du développement économique et social, de l'amélioration des conditions de vie, de développement, de la stabilité et de la paix auxquels aspirent les populations des pays traversés.

En outre, la RTS est un facteur d'aménagement du territoire à l'échelon régional et joue un rôle primordial dans la desserte des différentes localités traversées.

Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général de la CLRT, Mohamed Ayadi, a estimé que la rencontre d'Alger est «un rendez-vous ordinaire, statutaire afin de passer en revue les réalisations de la RTS, section par section avec nos différents partenaires bailleurs de fonds». De son côté, le ministre des Travaux publics, Abdelkader Kadi, s'est félicité du taux d'avancement des travaux de cette route, notamment en Algérie.

«Je suis très satisfait des taux d'avancement de la RN n°1 et on peut dire que la partie algérienne est presque terminée», a ajouté le ministre. Lors d'un bref point de presse tenu en marge de cette rencontre, le ministre Kadi a, encore une fois, réaffirmé que la question du coût de péage n'est pas encore tranchée. Pour le premier responsable du secteur, on ne peut pas fixer le montant de péage de l'autoroute Est-Ouest avant la mise en place des aires de jeux, de détente et de péage. «Le péage va être installé sur l'autoroute Est-Ouest dès l'année 2016», a-t-il rappelé.

S. B.

Fête des travailleurs : la CGATA organise une marche à Tizi-Ouzou

«Se déclarant partie prenante du mouvement syndical international», la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (la CGATA) compte célébrer la fête des Travailleurs en organisant le 1er mai prochain une marche au niveau de la ville de Tizi-Ouzou.

La CGATA «veut faire de sa première sortie officielle un moment de communion avec les travailleurs du monde entier».

Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, la CGATA indique que fêter la journée du 1er Mai est «un acte de réappropriation de la résistance et du combat des travailleurs en Algérie».

S. B.

IMPORTATIONS DES VÉHICULES AU 1er TRIMESTRE 2015

Baisse de la facture

Les importations algériennes des véhicules ont poursuivi leur baisse en valeur et en quantité durant le premier trimestre 2015, apprend-on auprès des Douanes algériennes.

La facture des importations par les concessionnaires a été évaluée à 1,3 milliard de dollars (USD) durant les trois premiers mois de 2015, contre 1,58 milliard USD à la même période de 2014 (-17,76%), précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Quant au nombre des véhicules importés, il a atteint 95 075 unités au 1er trimestre 2015 contre 117 486 unités durant la même période de l'année d'avant (-19,08%). Les marques européennes, notamment françaises et allemandes, occupent toujours la tête de la liste des importations, suivies des marques asiatiques essentiellement japonaises et sud-coréennes.

Ce nouveau recul des importations des véhicules confirme la tendance baissière des importations des véhicules entamée dès 2013 après un record enregistré au cours de l'année 2012 avec 605 312 unités importées.

En 2014, la facture des importations des véhicules avait baissé de 13,56% en s'établissant à 6,34 milliards USD (439 637 véhicules), contre 7,33 milliards USD (554 263 unités) en 2013. Le recul des importations s'explique, selon les professionnels, par une chute de la demande générée essentiellement par l'orientation des dépenses des ménages vers l'immobilier, et ce, particulièrement pour les logements de type location-vente de l'AADL.

A rappeler que l'arrêté ministériel, fixant le cahier des charges relatif aux conditions et modalités d'exercice de l'activité des concessionnaires de véhicules neufs, a été publié récemment au Journal officiel.

Cet arrêté, venu en application des dispositions du décret exécutif de février 2015 portant sur cette activité, définit le cahier des charges à respecter pour la délivrance des agréments d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, remorques, semi-remorques et engins roulants neufs.

Les nouvelles mesures stipulent, entre autres, que les véhicules importés doivent répondre aux normes de sécurité prévues par ce cahier des charges.

Outre les aspects sécurité, les nouvelles exigences viennent renforcer les droits du consommateur, instaurer des dispositifs conformes aux normes de sécurité pour les usagers de la route et une régulation du marché à travers une plus grande transparence dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie.

APS

L'Algérie déclare persona non grata un diplomate mauritanien

Un diplomate mauritanien, du même rang que le diplomate algérien, Belkacem Cherouati, premier conseiller de l'ambassade d'Algérie à Nouakchott, a été déclaré persona non grata par les autorités algériennes, a-t-on appris hier auprès du ministère des Affaires étrangères.

L'ambassadeur de Mauritanie en Algérie a été reçu, dimanche, au siège du ministère des Affaires étrangères «pendant quatre minutes», afin de lui notifier la décision de l'Algérie de déclarer ledit diplomate mauritanien persona non grata et ce, dans le cadre du principe de réciprocité, a-t-on précisé de même source.

La décision de l'Algérie, rappelle-t-on, vient en réaction à la décision injustifiée de la Mauritanie qui avait procédé, mercredi dernier, à l'expulsion du premier secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Nouakchott, Belkacem Cherouati.

APS